Le ministre a parlé du nombre de compagnies qui ne sont pas constituées en sociétés. J'avoue qu'elles sont nombreuses mais, d'un autre côté, quiconque se lance dans une petite industrie de fabrication ou autre qui se développera vraisemblablement, comme toute organisation, est à peu près certain un jour de former une société pour des raisons de responsabilité limitée outre celles d'imposition.

Le gouvernement devrait s'engager sur-lechamp à ne pas abolir le système des deux niveaux d'imposition jusqu'à ce qu'on ait trouvé une solution appropriée qui permette aux petites entreprises de démarrer en affaires, de devenir concurrentielles et de trouver l'argent nécessaire à leur développement. Cela s'appliquera aussi, bien entendu, aux cultivateurs constitués en société. Il est bien certain que le ministre se propose de réduire pas mal la capacité de financement des petites sociétés. Il ne faut pas abolir le système des deux niveaux avant d'avoir mis au point une disposition neutralisante pour tâcher de surmonter les préjugés du marché des capitaux envers la petite entreprise parce que son exploitant qui cherche à l'agrandir ne peut pas s'adresser à Wall Street ou à Bay Street pour trouver des fonds. La proposition du gouvernement est ridicule et nous nous y opposerons aussi vigoureusement que possible jusqu'à ce qu'on ait conçu un moyen quelconque de la contrebalancer.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je vois qu'il est 1 heure et je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 2 heures.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, lorsque je me suis interrompu ce matin, je parlais des incidences des propositions du Livre blanc sur les petites entreprises. Le ministre l'a lui-même fait remarquer, ce n'est pas tellement une question de différence d'impôt à la longue, bien que les actionnaires d'une petite société grevée d'un impôt de 21 p. 100 finissent par verser des sommes bien plus considérables. La question est de savoir s'il est vraiment sensé d'affaiblir chez les petites sociétés les possibilités de concurrence, de modernisation et d'expansion, quand elles éprouvent déjà de façon générale des difficultés à obtenir des capitaux. Ça ne me semble pas logique. La mesure peut avoir un effet très précis de découragement et, à mon avis, elle

accès à une plus large tranche du marché canadien au détriment de la capacité de concurrence et d'expansion des petites sociétés.

Je n'ai pas l'intention de dire grand-chose au sujet des propositions concernant les industries d'exploitation des ressources naturelles. D'autres s'attacheront sans doute à discuter en détail les effets éventuels du Livre blanc sur ces industries. Il est essentiel que notre politique fiscale encourage l'exploration et la mise en valeur de nos ressources naturelles et que, dans l'ensemble, nous puissions soutenir la concurrence d'autres pays dont les ressources sont comparables aux nôtres.

Je voudrais simplement dire au sujet des nouveaux stimulants qui seront substitués aux anciens qu'à mon avis, les premiers ne favoriseront pas autant la mise en valeur des ressources, des mines et des travaux d'exploration du pétrole dans les régions isolées. Je crois que ce changement compliquera peutêtre la tâche du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) d'atteindre son objectif qui est de réduire les disparités économiques existantes.

Je voudrais consacrer quelque temps cet après-midi aux changements proposés en ce qui concerne les gains de capital. Je veux dire clairement dès le début que je ne m'oppose pas en principe à un impôt sur les gains de capital, mais je donne dès maintenant l'avertissement qu'à moins de modifications importantes, nous devrons combattre cette proposition sous sa forme actuelle de toutes nos forces.

J'aimerais aborder quatre points relativement à cet aspect des propositions qui porte sur les gains de capital. D'abord, dans la conjoncture économique actuelle, il est absurde pour n'importe quel gouvernement canadien d'envisager l'imposition des gains de capital aux taux proposés, ou quelque chose du genre, sans tenir compte de l'inflation. En réalité, le comité devrait, à mon avis, examiner très soigneusement l'effet qu'entraînera au Canada une imposition des gains de capital substantiellement supérieure à celle qui existe aux États-Unis.

• (2.10 p.m.)

Depuis quelques années, le taux d'inflation de notre économie est de 4 à 5 p. 100 environ et cette tendance ne semble pas s'atténuer, avec un gouvernement incapable de définir une politique anti-inflationniste et de s'y tenir, sans compter les mesures malheureuses et, somme toute, pathétiques, du ministre de la Consommation et des Prix élevés. Compte tenu de la situation, la proposition du gouverdonnera à coup sûr aux grandes entreprises nement d'imposer ce qui n'est qu'un gain

[L'hon. M. Stanfield.]